



La VAE est un dispositif mis en place par la loi de modernisation sociale de 2002. Accessible à toute personne disposant d'un minimum d'expérience (salariée ou non, bénévole) dans le champ du diplôme, titre professionnel ou certification inscrite au RNCP. Si l'accompagnement n'est pas obligatoire, il reste fortement recommandé, il permet d'avoir une personne ressource pour le guider dans sa démarche.

Public:

- Fonctionnaires en exercice quelque soit le titre visé
- Salariés du privé dont le titre visé n'est pas référencé sur France VAE

Objectifs pédagogiques:

- Rédiger le livret 2 / livret de preuve
- Préparer l'entretien avec le jury

Programme

1 : préparation du dossier de preuve (livret 2)

- Appropriation des outils de la VAE : référentiel de certification, livret de preuve, lecture active du référentiel en mise en lien avec votre parcours
- Analyse approfondie du parcours et détermination des expériences pertinentes au regard du référentiel
- Appui méthodologique à la rédaction du livret de preuve
- Relecture conjointe du dossier

2 : préparation au passage devant le jury

- Présentation de l'épreuve (mise en situation, soutenance du livret 2, questionnement...)
- Rôle du jury
- Préparer son passage devant le jury : prise de parole, questions type, simulation d'oral

3 : entretien post jury

- Débriefing post jury
- Mise en place d'un plan d'action en cas de validation partielle

Individuel
Durée
 24 heures de face à face sur plusieurs mois
 Calendrier sur mesure
 Tarif / 2160 € TTC

Etapes	Education Nationale	Affaires Sanitaires et Sociales	Travail et Emploi
Réunion d'information sur le dispositif VAE	Information collective Au Dispositif Académique de Validation des Acquis (lieu de domicile du candidat)	Pas de réunion d'information	Information collective dans un centre AFPA
Entretien d'opportunité	Entretien de Ciblage (obligatoire à Paris) Conseiller au DAVA	Pas d'entretien	Entretien d'opportunité Référent VAE AFPA
Rédaction du dossier de recevabilité	Le Livret 1 est transmis au DAVA par le bénéficiaire qui reçoit d'abord un Accusé de réception puis une notification de recevabilité portant un numéro	Réchargement du livret de recevabilité (Cerfa 12918-01) et de l'attestation de travail sur le site de l'ASP. Envoi par le bénéficiaire à LIMOGES. Ensuite même procédure que l'Education Nationale	Dossier de recevabilité (CERFA n°12250-02) à renvoyer à la DIRECCTE du domicile. Le bénéficiaire reçoit d'abord un Accusé de réception puis une notification de recevabilité portant un numéro. Commissions de recevabilité mensuelles
Ecriture du dossier preuve	Livret 2 : Description de 4 activités ou missions en lien avec le diplôme visé	Livret 2 : Description de 4 à 8 situations ou missions (selon les diplômes) en lien avec le diplôme visé	Rédaction du DP : (Dossier Professionnel) où seront décrites les expériences illustrant les compétences par Certificat de Compétences Professionnelles constitués du titre visé
Dépôt du dossier preuve	Envoi du Livret 2 au DAVA mi juillet ou mi novembre selon la session de jury visée (automne ou printemps)	Envoi du Livret 2 à l'ASP à la date indiquée	Envoi du DP au référent VAE du centre AFPA qui organisera le jury
Jury	Convocation à l'oral, présentation du Livret 2 et échanges avec le jury (45 mn maximum) Résultats par courrier sous 10 jours environ	Convocation à l'oral, présentation du Livret 2 et échanges avec le jury (45 mn maximum) Résultats sur le site de l'ASP	Convocation pour la mise en situation. Observation par un jury composé de 2 professionnels. La mise en situation est suivie d'un entretien variant d'1/2 h à 1 h maximum. (Titres de niveau II) Résultats communiqués à l'issue de l'entretien

4 diplômes de ce certificateur sont gérés par l'Education Nationale : Educateur Spécialisé, Educateur Technique Spécialisé, Moniteur Educateur, Conseiller en Economie Sociale et Familiale)
 - ASP : Avenue des Connaissances du Buissonnet

Méthodologie

- Entretiens d'explicitation
- Approche centrée sur le « Je »
- Entretiens diagnostic
- Tableau des fonctions exercées
- Courbe de vie
- Autobiographie raisonnée
- Instruction au Sosie
- Carnet de bord du bénéficiaire